

Centre de Conduite ESR ROOSEVELT

CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME (PERMIS B)

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- ✓ Être âgé de 17 ans au moins ou de 15 ans au moins si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, AAC
- ✓ Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière », du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) ou d'un diplôme équivalent et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement.
- ✓ Livret d'apprentissage.
- ✓ Formation à distance
- ✓ Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

HORAIRES : selon planning défini avec l'élève

DUREE : déterminée par évaluation initiale

20 heures minimum en boîte manuelle et 13 heures minimum en boîte automatique (règlementaire)

COUT DE LA FORMATION (tarifs de base) :

- ✓ 920 euros pour la formule Code & Conduite 20 heures
- ✓ 895 euros pour la formule Conduite 20 heures ■

- ✓ 690 euros pour la formule Conduite 13 heures (Boîte Automatique)

PROGRAMME (cf. programme détaillé en annexe)

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales théoriques et pratiques :

- ✓ Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- ✓ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- ✓ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

- ✓ Evaluation initiale avant l'entrée en formation (Evaluation de départ)
- ✓ Evaluations formatives dans le cadre de l'acquisition des compétences
- ✓ Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences (Fiche de suivi)
- ✓ Evaluation finale sous forme d'un bilan de compétence
- ✓ Questionnaire de satisfaction à la fin de la formation

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

Centre de Conduite ESR ROOSEVELT

CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME (PERMIS B)

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

Annexe 1 : Programme détaillé du permis B

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

Centre de Conduite ESR ROOSEVELT

PERMIS MOTO (PERMIS A2)

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie A2 (motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance $\leq 35\text{kW} = 48\text{cv}$, d'un Rapport Puissance/Poids $\leq 0,2 \text{ kW/kg}$ et dont la puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- ✓ Etre âgé de 18 ans minimum.
- ✓ Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière – CCS 2 roues », du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention 2 roues ou d'un diplôme équivalent et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement.
- ✓ Livret d'apprentissage.
- ✓ Formation à distance
- ✓ Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

HORAIRES : selon planning défini avec l'élève

DUREE : déterminée par évaluation initiale
20 heures minimum (réglementaire)

COUT DE LA FORMATION (tarifs de base):

- ✓ 825 euros pour la formule Code & Conduite 20 heures

PROGRAMME (cf. programme détaillé en annexe)

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A2 construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales théoriques et pratiques :

- ✓ Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- ✓ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- ✓ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

- ✓ Evaluation initiale avant l'entrée en formation (Evaluation de départ)
- ✓ Evaluations formatives dans le cadre de l'acquisition des compétences
- ✓ Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences (Fiche de suivi)
- ✓ Evaluation finale sous forme d'un bilan de compétence
- ✓ Questionnaire de satisfaction à la fin de la formation

SANCTION VISEE

Délivrance du permis sous réserve d'avoir validé les épreuves théorique et pratique lors d'un examen officiel encadré par un inspecteur des permis de conduire assermenté.

Centre de Conduite ESR ROOSEVELT

PERMIS MOTO (PERMIS A2)

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie A2 (motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance $\leq 35\text{kW} = 48\text{cv}$, d'un Rapport Puissance/Poids $\leq 0,2 \text{ kW/kg}$ et dont la puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance).

Annexe 1 : Programme détaillé du permis A2

MAITRISER LE MANIEMENT de la mode à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Recherche la signalisation ; les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Croiser, dépasser, être dépassé	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Tourner à gauche et à droite	Communiquer les avec les autres usagers	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	Connaître mes particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS ; aide à la navigation ; régulateur ; limiteur de vitesse)
Maitriser la réalisation d'un freinage	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco-conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Maitriser les techniques d'inclinaison	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maitriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Réaliser un freinage d'urgence	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maitriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)	Maitriser les techniques d'inclinaison	Réaliser un freinage d'urgence	

FORMATION 7H B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

SAS ESR ROOSEVELT
LIGNE DE CONDUITE
17 Av du Président Roosevelt - 93300 ALGER VILLIERS
Tel : 01 48 52 24 14
Agrément : 274 033636 D
RCE BOBIGNY - 01 24 7 1 11

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	• Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
ENSEIGNEMENT	• La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.

LA FORMATION de 7 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. - Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE
VERS BOÎTE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 du décret du 14 octobre 2018, modifié par l'arrêté du 15 février 2024, relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B titulaire une véhicule à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement :
N° d'agrément :
N° SIRET ou SIRET :
Adresse :
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénoms :
Né(e) le : à :
Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :
NEPH (numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé) :
À suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :
Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire Préfecture

Exemplaire Auto-École

Exemplaire pour l'établissement

AVERTISSEMENT : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B qu'en présence d'un instructeur ou d'un accompagnateur expérimenté et titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78. La conduite d'un tel véhicule sans la présence d'un instructeur ou d'un accompagnateur expérimenté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, soit de 135 euros (sans déduction de points). En l'absence de cette mention, la conduite d'un tel véhicule sans la présence d'un instructeur ou d'un accompagnateur expérimenté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, soit de 135 euros (sans déduction de points).

enpc ediser - 01 20 00 00 00



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS B(78) VERS B					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					

MONTANT TOTAL EN € TTC

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

[illegible]

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.